

# Des moyens pour la création d'entreprise



Centre Manche Initiative

**Centre Manche Initiative**  
3, rue de l'Oratoire  
50180 Agneaux

Tél. 02 33 77 86 86  
Fax 02 33 57 16 22

**et aussi**

**Chambre de  
Commerce et  
d'Industrie Centre  
et Sud Manche**

Tél. 02 33 91 33 91

**Chambre  
de Métiers  
de la Manche**

Tél. 02 33 76 62 62

**Chambre  
d'Agriculture  
de la Manche**

Tél. 02 33 06 48 48



Centre Manche Initiative

Bureau & Associés 190

**Centre Manche Initiative**

est une association de loi 1901  
créée en 1993. Son objet est de  
promouvoir l'esprit d'entreprendre  
au sein du Centre Manche.

Elle est membre de France  
Initiative Réseau, premier réseau  
associatif du financement  
de la création d'entreprise.

L'association regroupe des  
professionnels, des acteurs  
de la vie économique locale  
(chefs d'entreprise, banques,  
collectivités, experts  
comptables, chambres  
consulaires...).

**Nos partenaires :**



L'Europe, l'État, Le  
Conseil Régional de  
Basse Normandie, Le Conseil  
Général de la Manche, Parc  
Naturel Régional des Marais du  
Cotentin et du Bessin et des  
Communautés de Communes :  
Bords de Vire, Canisy, Coutances,  
L'Elle, La Haye du Puits, Lessay,  
Marigny, Percy, Saint-Jean de Dayo,  
Saint-Malo de la Lande, Saint-Sauveur  
Lendelin, Seves et Taute, Tessy sur Vire,  
agglomération Saint-Loise et Torigni sur  
Vire.

\* Carentan, Cerisy-la-Salle, Gavray et  
Montmartin-sur-Mer : adhésion en projet.

La Caisse des Dépôts et Consignations,  
les établissements bancaires, EDF-GDF.

## Qui sommes nous ?

## Vos contacts

Un futur créateur ou  
reprenneur d'entreprise

Un jeune chef  
d'entreprise (moins  
de trois ans d'activité)

Dans le secteur  
des activités  
de l'industrie,  
de l'artisanat,  
des services,  
de l'agro tourisme  
et du commerce si  
votre projet apporte  
un nouveau service

A valider votre  
idée de création  
d'entreprise

A mener à bien  
votre projet  
de création ou de  
reprise ciblée

Des conseils et  
l'expérience de  
professionnels

Des financements  
pour subvenir  
aux besoins  
inhérents à votre  
projet

## Nous proposons

Des conseils et un appui  
technique pour créer  
votre entreprise dans  
les meilleures conditions

Un réseau de  
professionnels qui  
vous aideront dans  
vos démarches

Un prêt d'honneur  
d'un montant  
maximum de 50 KF à  
0 % remboursable en  
4 ans et permettant  
l'obtention de prêts  
bancaires

Un suivi de votre  
entreprise pendant  
trois années par un  
conseiller d'entreprise

Un parrainage par  
un chef d'entreprise  
vous apportant  
son soutien et  
son expérience

## Vous cherchez

## Vous êtes



**Centre Manche Initiative**  
Des moyens pour entreprendre

**Centre Manche Initiative** est une association de loi 1901 créée depuis 1993.

Son **objet** est de promouvoir l'esprit d'entreprendre et d'aider les créations et reprises d'entreprise au sein du Centre Manche.

Elle est membre de **France Initiative Réseau**, premier réseau associatif du financement de la création d'entreprise.

Elle regroupe des entreprises, des banques, des collectivités ainsi que des chambres consulaires.

Seuls les projets se créant dans les communautés de communes adhérentes à Centre Manche Initiative sont éligibles au dispositif.

↳ **Nature de l'aide financière**

L'aide, sous forme de **prêt d'honneur**, est destinée à permettre au porteur de projet de renforcer les fonds propres de l'entreprise.

Elle est donc versée au porteur de projet qui doit la mobiliser intégralement pour la constitution du capital.

L'association est aussi habilitée pour le traitement des Prêts à la Création d'Entreprise ( PCE ) et le Fonds de Garantie à l'Initiative des femmes ( FGIF ).

↳ **Bénéficiaires**

Les prêts d'honneur sont attribués aux personnes physiques créant ou reprenant une entreprise dans le Centre Manche dans les 3 ans qui suivent l'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés ou au Répertoire des Métiers.

Les secteurs concernés sont :

- l'industrie
- l'artisanat.
  - Sont exclues les créations d'activités artisanales qui utilisent une surface commerciale sauf s'il s'agit d'une activité nouvelle.
  - Sont exclues les reprises d'activité artisanales qui utilisent une surface commerciale sauf s'il s'agit de la dernière activité de la commune.
- les services aux entreprises
- l'agro tourisme
- le commerce, si le projet apporte un nouveau service

↳ **Caractéristiques**

- taux : 0%
- Durée : maximum de 4 ans
- Montant en fonction de l'apport personnel du porteur de projet et plafonné à 10.000 €. Il peut être dépassé en fonction de l'importance du projet.

↳ **Les Conditions d'attribution**

Le **Comité Technique Local** donnera sa décision au vu d'un dossier comprenant :

- la présentation du porteur du projet
- la présentation du projet
- une analyse du produit et du marché
- un plan d'affaire

Une attention particulière sera portée à la qualification professionnelle et à l'accompagnement bancaire du projet.

L'aide n'a pas de caractère systématique et les décisions du Comité Technique Local ne sont pas susceptibles de recours sauf si des éléments nouveaux modifient substantiellement le contenu du dossier.

